

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023/038

DÉCLARATION DE TRAVAUX - FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS
AUTORISATION DE DÉPÔT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT les travaux prévus au Foyer d'Animation et de Loisirs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer une Déclaration Préalable d'Urbanisme ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : **D'AUTORISER** M. le Maire à déposer une déclaration préalable dans le cadre des travaux prévus au Foyer d'Animation et de Loisirs rue du Clos 74230 Thônes. Les travaux consistent en la pose de stores extérieurs.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 18 avril 2023

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **20 AVR. 2023** ET
PUBLICATION LE **20 AVR. 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

